

## AVIS PUBLIC

---

Avis est donné qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date                      **le vendredi 11 décembre 2020, à 11 h**

Lieu                        Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

En raison de l'état d'urgence sanitaire présentement applicable et des mesures spéciales prises pour limiter la propagation du coronavirus, toute assemblée du conseil d'agglomération se tiendra à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, les membres du conseil y seront présents par téléconférence.

En conséquence, le public ne sera pas admis à l'hôtel de ville durant la prochaine assemblée du conseil d'agglomération. Il sera toutefois possible d'en suivre le déroulement, en direct ou en différé, via la webdiffusion.

Les citoyennes et citoyens pourront également poser des questions aux élu.es en transmettant leurs questions par écrit **avant 8 h, le vendredi 11 décembre 2020**, selon les modalités prévues dans la procédure spéciale diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020. Cette procédure spéciale remplacera la période habituelle de questions orales du public.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie de la COVID-19 et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**.

Fait à Montréal, le 7 décembre 2020,

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

Publication choisie : Le Journal de Montréal

Date de parution : Le 7 décembre 2020

Date de la demande : Le 2 décembre 2020